

## Echange de permis etranger pour un français

Par Aidasow, le 20/02/2014 à 01:41

## Bonjour,

Je suis française j'etais en côte d'ivoire durant 2 ans de retour je souhaite echanger mon permis de conduire ivoirien. A la prefecture on me demande un certificat de residence obtenu au consulat de france de côte d'ivoire. Sauf que pour pouvoir travailler et resider plus de trois mois dans ce pays j'ai dû faire une demande de titre de séjour provisoire à l'office national d'identification et faire un certificat de residence à la prefecture de police. Est ce suffisant pour justifier les 6 mois de résidence dans ce pays? il ne demandait pas de carte consulaire pour pouvoir passer le permis mais un titre de séjour, on ne nous informe pas qu'il faut forcement être inscrit au registre des français pour tous échange en cas de retour.

Merci pour votre réponse

Cordialement